

Pêche interdite sur le lac de Créteil

Par Daniel Rosenweg

Le 18 août 2001 à 00h00

SUR PROPOSITION du chef vétérinaire des pompiers, le préfet du Val-de-Marne a signé hier soir un arrêté interdisant temporairement toute pêche dans le lac de la base de loisirs de Créteil. A l'origine de cette décision « conservatoire », la découverte par les pompiers dans les eaux du lac de six cygnes décédés dans des circonstances suspectes. Hier soir, en préfecture, on évoquait de possibles cas de botulisme. Les palmipèdes ont été envoyés dans un laboratoire spécialisé de Melun afin de confirmer ou d'infirmier cette suspicion d'empoisonnement par bactéries (lire ci-dessous) . Un responsable de la brigade des sapeurs pompiers de Paris recommandait hier soir d'éviter toute activité nautique sur le lac en attendant les résultats des analyses, le botulisme se contractant par ingestion.

Un précédent en 1995

Découvrant hier après-midi le cadavre d'un sixième cygne, les pompiers ont décidé de solliciter leur cellule spécialisée dans les animaux, puis le chef vétérinaire. Celui-ci a examiné plusieurs autres palmipèdes de la base qui ont montré des signes flagrants de mauvaise santé. Devant ce constat, le médecin a ordonné l'envoi des cadavres au laboratoire de Melun qui devrait rendre son diagnostic au plus tard dans dix jours. D'ici là, donc, toute pêche, toute activité nautique et tout pompage, notamment pour arroser les plantations de la base de loisirs, sont interdits. L'arrêt préfectoral doit être affiché dès aujourd'hui aux entrées du parc. En 1995, à la fin du mois d'août, deux cygnes avaient déjà été retrouvés morts dans la même base de loisirs, conduisant à y interdire la pêche. Les analyses avaient montré qu'ils étaient atteints de botulisme. L'eau du lac avait immédiatement été mise sous « haute surveillance » et la pêche avait été interdite dans la foulée. Une interdiction qui n'a été levée que quatre ans plus tard, en avril 1999, à la lumière d'analyses favorables. Les fortes chaleurs de ces derniers jours et l'humidité ambiante du secteur pourraient, selon les spécialistes, avoir favorisé la germination de spores, et donc l'apparition de bactéries mortelles en cas d'ingestion.

Dans la rubrique [Val-de-Marne](#)

[Pass sanitaire suspendu dans les centres commerciaux : après les Yvelines et l'Essonne, bientôt Paris ?](#)

[Arestakee, le sculpteur aux mains d'or d'Alfortville, fait revivre Honoré d'Orves au Mont Valérien](#)

[Protestes, le sculpteur aux mains d'or à Anvers, fait revivre Honoré d'Estienne de France au Mont Valérien](#)

Abonnés [Val-de-Marne : déjà plus de 6 km de rails posés sur la ligne 15 Sud du Grand Paris Express](#)

Emmanuel Macron : "Virez-le-moi sur-le-champ!", le coup de sang du président

Les Mureaux : ils parviennent à se poser d'urgence... sans train d'atterrissage

Yvelines : une curieuse construction religieuse en pleine forêt suscite... l'interrogation des promeneurs

Le Parisien

[Annonce, Gentside](#)

Forfait imagine R : l'Île-de-France en illimité pour tous les jeunes

[Annonce - Île-de-France Mobilités](#)

Le Parisien

Île-de-France & Oise



À Asnières-sur-Seine, elle crée des maillots de bain qui dépolluent les océans



Bonneuil-sur-Marne : la cité Fleming au coeur de l'intrigue du roman « Itinéraire bis »



Abonnés Randonnée : et si vous faisiez cet été le tour de l'Ile-de-France... à cheval ?



Abonnés **Ivry-sur-Seine : cet immeuble novateur de Jean Renaudie inscrit aux monuments historiques**